

deux ans que je suis à la Chambre, j'ai constaté qu'on avait apporté quelque chose de positif et de véritablement tangible. Je constate que le gouvernement a conservé certains changements que nous avons proposés au comité sans y toucher. Je lui en suis très reconnaissant.

Cela dit, parlons maintenant de quelques contraintes évidentes. En de nombreuses occasions, tant à la seconde lecture qu'en comité, le ministre a lui-même affirmé que le projet de loi comportait des limites. Le 28 janvier, en comité, le ministre déclarait, en réponse au député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), qu'il fallait bien comprendre que le projet de loi ne vise pas à créer de l'emploi, mais à procurer un revenu minimum à des travailleurs âgés dans certaines régions. Nous avons donc, mises à part les modifications au code du travail du Canada, qui en forment la deuxième partie, un projet de loi accordant des prestations à certaines catégories de travailleurs dans certaines régions dont le choix est entièrement laissé à la discrétion du ministre dans le contexte beaucoup trop étroit des limites proposées dans le projet de loi.

● (1600)

Maintenant, monsieur l'Orateur, nous avons plus d'un million de chômeurs selon les dernières statistiques et, même si nous sommes satisfaits des prestations que recevront un certain nombre d'entre eux, surtout quelques personnes âgées qui pourront bénéficier de cette mesure de façon concrète, nous craignons fort qu'à la suite de cette mesure le régime d'assurance-chômage ne se trouve inévitablement morcelé davantage. Alors qu'on avait au départ un programme universel et qu'il suffisait d'être au chômage depuis un certain temps et d'avoir fait partie de la population active pour en bénéficier, ces mesures risquent de creuser un fossé entre les régions, entre les industries, entre les régions extractives et manufacturières, entre jeunes et vieux. Nous constatons que, lentement mais sûrement, la première partie de ce bill démantèle le régime d'assurance-chômage pour le remplacer par toute une gamme de régimes sans doute parfaits en soi, mais qui vont semer la zizanie entre les travailleurs et entre les régions.

Monsieur l'Orateur, la plupart des députés estiment comme moi, je pense, que nous avons eu suffisamment d'émotions et de dissensions de ce genre pour semer encore le doute. En tant que représentant d'une région extractive de l'Ouest, et un grand nombre de mes collègues du caucus viennent également de régions extractives, je perçois très facilement ce genre d'attitude chez mes électeurs et j'ai beaucoup d'hésitation à l'égard d'une mesure qui ne fera que renforcer leurs doutes et jeter de l'huile sur le feu. Peut-être n'y a-t-il pas encore de «feu», mais plutôt de simples étincelles, néanmoins il faudrait éviter d'envenimer les dissensions, ce qui peut se faire sans grande difficulté.

Ces doutes surgiront surtout quand le ministre procédera seul à ces désignations pour des motifs politiques. Bien entendu, loin de nous l'idée qu'un ministre de la Couronne pourrait faire preuve de partialité pour ces questions.

Une voix: Vous n'y penseriez même pas?

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

M. Kristiansen: Je serais bien la dernière personne à accuser de la sorte un nouveau ministre du Travail (M. Caccia) qui se montre si consciencieux. Toutefois, le pays est gouverné selon un certain régime politique et beaucoup de gens y songeront, car le projet de loi permet de soupçonner à maints endroits que le ministre pourrait succomber à cette tentation. On a dit que les régions désignées tombant sous la gouverne de ce projet de loi sont, à une exception près, dans les limites de circonscriptions représentées par le parti au pouvoir. C'est peut-être simplement un hasard que le parti libéral représente des régions plus éprouvées sur le plan économique que bien d'autres. Il y a peut-être un message là-dessous, car j'ignore qui vient le premier, de la poule ou de l'œuf.

Combien de personnes seront touchées, monsieur l'Orateur, et dans quelles régions habiteront-elles? Quand la motion a été présentée pour la première fois, il y a environ un an, on comptait désigner cinq régions. Ce nombre est ensuite passé à huit, et je crois qu'aujourd'hui on envisage d'en désigner dix. Combien de personnes, dans ces régions désignées, recevront ces prestations? D'après un mémoire que nous ont présenté le syndicat des métallurgistes unis et le Conseil de développement régional de l'est du Québec, dans la région de Schefferville, Sept-Îles et Port-Cartier, seulement 35 personnes sur plus de 900 auront droit aux prestations et bénéficieront du principe de la rétroactivité prévu dans le projet de loi. Ce nombre est certes restreint, mais je me demande dans quelle mesure les gens se rendent compte qu'on l'a voulu ainsi.

Pour ce qui est des critères d'âge, monsieur l'Orateur, exigeant que les employés aient 54 ans ou plus avant d'avoir droit aux prestations, dites parfois de retraite anticipée, et compter dix années de service, s'ils sont acceptables en ce qui concerne les personnes travaillant dans les secteurs de l'exploitation des ressources et de la fabrication de machines lourdes, ils sont cependant inadmissibles dans le cas de tout chômeur, qu'il habite dans une région désignée ou non et quelle qu'ait été son occupation, car sa situation est tout aussi critique. Cette restriction nous incite à nous demander si un jour les allocations familiales et les pensions de vieillesse ne seront pas accordées elles aussi dans des régions désignées seulement. Jusqu'où peut aller cette balkanisation des services dans les faits? De nouveau, nous déplorons que le régime d'assurance-chômage qui a été sensiblement amélioré et perfectionné au cours des ans, s'éloigne maintenant peu à peu, pour les meilleurs motifs du monde peut-être, du principe de l'université à cause du morcellement des services sociaux et économiques offerts par le gouvernement fédéral.

On propose, dans le projet de loi, de désigner telle industrie, dans une région donnée, qui serait mal en point à cause des importations. Quand nous songeons à cela, monsieur l'Orateur, surtout aux audiences qui auront lieu le mois prochain à Portland, en Oregon, et aux droits de douane probables qui seront levés contre une de nos principales industries, l'industrie forestière, pourquoi ne pas reformuler le projet de loi de manière à ce que les industries menacées par la chute des exportations soient aidées de la même manière que le secteur de la fabrication?